

Date d'affichage : 17/10/2024

<p style="text-align: center;">COMMISSION JURIDIQUE RÉUNION DU 16/10/2024</p>
--

Présents : MM D. HARY, C. FOURNIER, F. PLAYE, J. VARLET et P. LEMAITRE.

M. PLAYE Freddy est nommé secrétaire.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Courrier de GUINES ES déclarant le forfait de son équipe U17 D3A : amende 50€.

Courrier du GROUPEMENT LE PORTEL JS déclarant le forfait général de son équipe U17 D3A : amende 50€.

Courrier de LONGFOSSE FLC déclarant le forfait général de son équipe U13 Ouest D3D : amende 25€.

Courrier de VERCHOCQ US lu et commenté.

Journée du 14/09/2024 :

U13 Ouest D2B-28901779 BERCK AS B/LE PORTEL STADE B. Suite à une erreur administrative, la commission s'étant manifestement trompée, annule sa précédente décision et reprend le dossier. Homologué : BERCK AS B 0 - LE PORTEL STADE B 17.

Journées du 16 au 22/09/2024 :

SD4C-28635192 MARQUISE US C/EPERLECQUES CA C. Non utilisation de la FMI (absence de MDP rencontre) par le club de EPERLECQUES. Homologué : MARQUISE C US 3 - EPERLECQUES CA C 0 par pénalité. Amende de 80€ à EPERLECQUES.

SD7H-28639102 BOULOGNE MUNICIPALUX B/BOULOGNE CONTI C. 1^{er} forfait de BOULOGNE MUNICIPALUX B. Homologué : BOULOGNE MUNICIPALUX B 0 - BOULOGNE CONTI C 3 par forfait. Amende 22€ à BOULOGNE MUNICIPALUX.

SD7H-28639103 LE PORTEL US B/CONTEVILLE ACVV B. 1^{er} forfait de LE PORTEL US B. Homologué : LE PORTEL US B 0 - CONTEVILLE B 3 par forfait. Amende 22€ à LE PORTEL US.

SENà8A-29261019 RUMINGHEM ADF /ARDRES B. 1^{er} forfait de ARDRES RC B. Homologué : RUMINGHEM ADF 3 - ARDRES B 0 par forfait. Amende 22€ à ARDRES RC. Match retour le 09/03/2025 à RUMINGHEM.

SENà8A-29261020 MONTREUIL US D/WIMILLE CO C. 1^{er} forfait de WIMILLE CO C. Homologué : MONTREUIL US D 3 - WIMILLE CO C 0 par forfait. Amende 22€ à WIMILLE CO. Match retour le 09/03/2025 à MONTREUIL US.

FEMà8C-28713702 NORTKERQUE AS - VIEILLE EGLISE CA. 1^{er} forfait de NORTKERQUE AS. Homologué : NORTKERQUE 0 - VIEILLE EGLISE 3 par forfait. Amende 15€ à NORTKERQUE.

U17 D1A-28788514 MONTREUIL US/ST MARTIN BOUL. 1er forfait de ST MARTIN BOUL. Homologué : MONTREUIL US 3 - ST MARTIN BOUL 0 par forfait. Amende minorée 10€ à ST MARTIN BOUL. Match retour le 05/04/2025 à MONTREUIL US.

U17 D2B-28816163 LE TOUQUET AC/CAMIERS AL. 1er forfait de LE TOUQUET AC. Homologué : LE TOUQUET AC 0 - CAMIERS AL 3 par forfait. Amende 15€ à LE TOUQUET AC.

U17 D2B-28816168 VERCHOCQ US/GROUP. CUCQ ST JOSSE. Inscription sur la feuille de match d'un non licencié de VERCHOCQ US. Homologué : VERCHOCQ US 0 - GROUP. CUCQ ST JOSSE 3 par pénalité. Amende 450€ à VERCHOCQ US.

U17 D3A-28836813 GROUP.CANCHE AUTHIE/ARDRES RC B. 1er forfait de ARDRES RC B. Homologué : GROUP.CANCHE AUTHIE 3 - ARDRES RC B 0 par forfait. Amende minorée 10€ à ARDRES RC. Match retour le 05/04/2025 à GROUP.CANCHE AUTHIE.

U15 D3B-28819117 Retour de la commission de discipline. Homologué : BOULOGNE.ESL 5 – 0 LONGFOSSE FLC par pénalité.

U15 D3E-28819470 SENINGHEM NIEL.VAUD/HEURINGHEM JS. 1er forfait de HEURINGHEM JS. Homologué : SENINGHEM NIEL VAUD 3 - HEURINGHEM 0 par forfait. Amende 15 € à HEURINGHEM. Match retour le 05/04/2025 à SENINGHEM NIEL VAUD.

U15à8B-28819721 CALAIS BALZAC/ST MARIE KERQUE. 2ème forfait de STE MARIE KERQUE. Homologué : CALAIS BALZAC 3 - STE MARIE KERQUE 0 par forfait. Amende 20€ à STE MARIE KERQUE. Match retour le 05/04/2025 à CALAIS BALZAC.

U15à8B-28819722 WIZERNES FC/LONGUENESSE MALA FC. 1er forfait de LONGUENESSE MALA FC. Homologué : WIZERNES FC 3 - LONGUENESSE MALA FC 0 par forfait. Amende 15€ à LONGUENESSE MALA FC. Match retour le 05/04/2025 à WIZERNES FC.

U13 Nord D4E-28900610 FRETHUN FC B/NORTKERQUE AS C. 2ème forfait de NORTKERQUE AS C. Homologué : FRETHUN FC 3 - NORTKERQUE AS C 0 par forfait. Amende minorée 9€ à NORTKERQUE AS.

U13 Est D3D-28900898 THEROUANNE US/GROUP. LYS AA FOOT. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de THEROUANNE US. Homologué : THEROUANNE US 0 – GROUP. LYS AA FOOT 3 par pénalité. Amende 20€ à THEROUANNE US.

U13 OUEST D3D-28901874 MARQUISE US B/LONGFOSSE FLC. 2ème forfait de LONGFOSSE FLC. Homologué : MARQUISE US B - 3 LONGFOSSE FLC 0 par forfait. Amende 18€ à LONGFOSSE FLC.

U12 Nord D2A-28900651 MARCK AS C/CALAIS RC B. Réserves de MARCK AS. « Je soussigné GUILLAUME LEPINE, représentant le capitaine TOM LEPINE du club de l'AS MARCK atteste que le joueur N°1 du RC CALAIS ELIAS ROCK est U13 et participe à un championnat U12 ». Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification auprès du service des licences, ce joueur est bien un U13. Homologué : MARCK AS 3 - CALAIS RC 0 par pénalité. Droits remboursés à MARCK AS. Amende 30€ à CALAIS RC.

Journées du 30/09 au 06/10/2024

SD1A-28632992 OUTREAU AS B/COQUELLES SC B. Réserves de COQUELLES SC sur le fait que la tablette ne soit disponible qu'à la mi-temps, non confirmées, ni appuyées, non recevables. Amende 30€ à COQUELLES SC. Non utilisation de la FMI par le club de OUTREAU AS. Homologué : OUTREAU AS B 0 - COQUELLES SC B 3 par pénalité. Amende de 80€ à OUTREAU AS.

SD2D-28633632 LA CAPELLE LES BOULOGNE FC /SAINT MARTIN LES BOULOGNE B. Inscription dans l'équipe de SAINT MARTIN LES BOULOGNE d'un licencié suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 21/10/2024. Homologué LA CAPELLE LES BOULOGNE FC 3 – SAINT MARTIN LES BOULOGNE B 0 par pénalité. Amende 100€ à SAINT MARTIN LES BOULOGNE.

SD6D-28638204 THIEMBRONNE FC /THEROUANNE US B. 1^{er} forfait de THEROUANNE FC B. Homologué : THIEMBRONNE FC 3 – THEROUANNE US B 0 par forfait. Amende 22€ à THEROUANNE US.

SD7H-28639106 LE PORTEL AP C /AMBLETEUSE C. 1^{er} forfait de AMBLETEUSE US C. Homologué : LE PORTEL AP C 3 – AMBLETEUSE C 0 par forfait. Amende 22€ à AMBLETEUSE US. Match retour le 23/03/2025 à LE PORTEL AP.

SENà8A-29261024 ARDRES RC B/COLEMBERT C. 2^{ème} forfait de ARDRES RC B. Homologué : ARDRES RC B 0 – COLEMBERT C 3 par forfait. Amende de 35€ à ARDRES RC.

SENà8A-29261025 RUMINGHEM ADF /WIMILLE CO C. 2^{ème} forfait de WIMILLE CO C. Homologué : RUMINGHEM ADF 3 – WIMILLE CO C 0 par forfait. Amende de 35€ à WIMILLE CO.

FUTSAL D2A-28939604 ARQUES FUTSAL B/OYE PLAGE FUTSAL. 1^{er} forfait de ARQUES FUTSAL B. Homologué : ARQUES FUTSAL B 0 – OYE PLAGE FUTSAL 3 par forfait. Amende 22€ à ARQUES FUTSAL.

FUTSAL D2A-28939603 LONGUENESSE FUTSAL/ GUEMPS FUTSAL. Non utilisation de la FMI par le club de LONGUENESSE FUTSAL. Homologué : LONGUENESSE FUTSAL 0 – GUEMPS 3 par pénalité. Amende de 80€ à LONGUENESSE FUTSAL.

FUTSAL D2A-28939605 RINXENT USO /THUNDERS FUTSAL B. Inscription dans l'équipe de THUNDERS FUTSAL d'un licencié suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 21/10/2024. Homologué : RINXENT USO 7 – THUNDERS FUTSAL B 0 par pénalité. Amende 100€ à THUNDERS FUTSAL.

U19D1A-28836458 CALAIS BEAU MARAIS/NEUFCHATEL ECLAIR. Non utilisation de la tablette dû à un oubli de celle-ci, pas de feuille de match présentée par le club de CALAIS BEAU MARAIS. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS 0 - NEUFCHATEL ECLAIR 5 par pénalité. Amende 80€ à CALAIS BEAU MARAIS.

U17D2A-28836641 Homologué : ARDRES RC 0 - CAMPAGNE GUINES 1.

U17D3A-28836824 ST LEONARD ES/MERLIMONT FC. 2ème forfait de MERLIMONT. Homologué : ST LEONARD ES 3 - MERLIMONT FC 0 par forfait. Amende 25€ à MERLIMONT FC. Match retour le 08/03/2025 à ST LEONARD ES.

U15D3E-28819472 Homologué : HEURINGHEM JS 0 - LONGUENESSE JS 0.

U15à8A-28819564 Homologué : MARQUISE US B 1 - OSTROHOVE RC 4.

U15à8B-28819723 STE MARIE KERQUE/MAMETZ ES B. 1er forfait de MAMETZ ES B. Homologué : STE MARIE KERQUE 3 - MAMETZ ES B 0 par forfait. Amende minorée 10€ à MAMETZ ES. Match retour le 08/03/2025 à STE MARIE KERQUE.

U13 Sud D3B-28901176 LE TOUQUET AC B/BEZINGHEM AS. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de LE TOUQUET AC. Homologué : LE TOUQUET AC B 0 - BEZINGHEM AS 3 par pénalité. Amende 20€ à LE TOUQUET AC.

U11 Nord D3E-28908146 Homologué : NORTKERQUE AS C 3 - ELINGHEN FERQUES US 9.

U11 Est D3D-28908458 MAMETZ ES/HELFAUT ES. 1er forfait de MAMETZ ES. Homologué : MAMETZ ES 0 - HELFAUT ES 3 par forfait. Amende 12€ à MAMETZ ES.

U11 Est D3E-28908523 TOURNEHEM AS/ALQUINES US. 1er forfait de ALQUINES ES. Homologué : TOURNEHEM AS 3 - ALQUINES US par forfait. Amende minorée 6€ à ALQUINES US.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le mercredi 30/10/24 à 10H.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PLAYE